Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260113-D004_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2026

N°D004/2026

OBJET :

Etudes technico-économiques et actualisation de zonages d'assainissement portant sur les SAEU de Crozon, Lanvéoc et Telgruc-sur-mer : Demandes de subventions

Date de convocation :

06/01/2026

Membres en exercice :

10

Nombre de participants :

07

Nombre de votants :

07

Le 13 janvier deux mille vingt-six, à 14 heures, le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. BERTHELOT Patrick, M. GOURVEZ Jean Yves, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, M. LE MEROUR Joseph, M. LE MOIGNE Yves

Membre absents et excusés :

Mme LASTENNET Christine, M. LE PAPE Henri, M. PRIGENT Pascal

La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime a élaboré, sur la base du Schéma Directeur Communautaire d'Assainissement des Eaux Usées, un programme d'actions qui a été validé par le Conseil d'Exploitation du 6 février 2025.

Ce programme d'actions prévoit la réalisation des études technico-économiques de Lanvéoc et Telgruc-sur-Mer et la mise à jour des zonages d'assainissement de la CCPCAM.

Il est envisagé que la prestation soit réalisée par un prestataire spécialisé.

Plan de financement :

Type de dépenses	Estimation € HT
Etudes technico-économiques et actualisation de zonage d'assainissement portant sur les SAEU de Crozon, Lanvéoc et de Telgruc-sur-Mer	148 270
Total	**148 270 € HT**

Type de recettes	Estimation € HT
Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%)	74 135
Conseil Départemental du Finistère (20%)	29 654
Autofinancement (30%)	44 481
Total	**148 270 € HT**

Les membres du bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent le projet et son plan de financement,
- Autorisent de Président à modifier le plan de financement en fonction de l'évolution du projet,

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260113-D004_2026-DE

- Autorisent le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil départemental, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou de tout financeur possible,
- Autorisent le Président à signer tout document en lien avec l'exécution de la présente décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Communauté de Communes Presqu'île du Crozon - Aulne Maritime